

# Manipulation appropriée du sol

Projet de construction	Machines	Conditions préalables
<b>Chantiers linéaires avec intervention de machines équipées de pneus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pelle-araignée</li> <li>• Dumper</li> <li>• Pelle mécanique sur pneus</li> </ul>	Accès possible au chantier par une piste ou une voie de communication préexistante (chemin, route).

Test pour le machiniste : « Sauf conditions exceptionnelles, les véhicules sans chenilles ne circulent jamais sur les sols. »

## Marche à suivre

### Pelle-araignée

- Employée uniquement sur les sols en forte pente.

### Utilisation

- Toujours circuler sur l'horizon supérieur du sol en place, bien ressuyé.
- Ne pas rouler sur les dépôts temporaires formés des matériaux provenant des horizons supérieur et inférieur décapés.

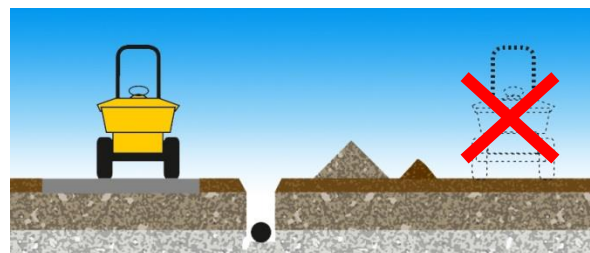


### Dumper à pneus

- Employé pour le transport de matériaux.

### Utilisation

- Avec le dumper, ne jamais circuler sur les sols.
- Circuler sur les chemins existants, ou, s'il n'y en a pas, sur une piste de chantier spécialement aménagée (cf. fiche n°1).
- Ne jamais rouler sur les dépôts temporaires de matériaux terreux (couches inférieure et supérieure), ni sur les sols récemment remis en place.



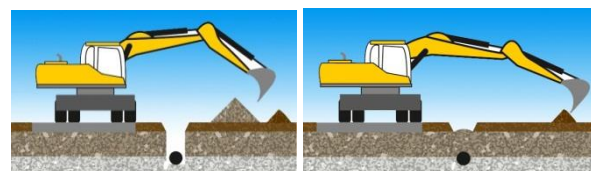
Dumper circulant sur un chemin existant adjacent à la fouille.

### Pelle mécanique sur pneus

- Employée, par exemple, lors du remblayage d'une fosse.

### Utilisation

- Ne jamais circuler directement sur le sol.
- Manipulation des sols possible sans circulation si la force de succion dans le sol est supérieure à 6 cbar.
- Effectuer les manipulations depuis le chemin ou la route jouxtant les travaux.



Reprise des matériaux depuis un chemin existant adjacent à la fouille.

### Légende



**Horizon supérieur**, horizon de terre végétale ou horizon A: foncé, riche en humus, fortement colonisé par les racines, épais de 20-30 cm.

**Horizon inférieur**, sous-couche arable ou horizon B: clair, comporte moins d'humus et moins de racines, épais de 30-70cm.

**Sous-sol**, matériel parental ou horizon C: matériel minéral plus ou moins altéré (blocs, cailloux, graviers, sable, limons, argiles), ne compte pas comme sol.

Office de l'environnement - Chemin du Bel Oiseau 12, CH - 2882 St-Ursanne – T +41 32 420 48 00 – F +41 32 420 48 11 – [secr.env@jura.ch](mailto:secr.env@jura.ch)  
[www.jura.ch/env](http://www.jura.ch/env)

